



**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES**  
**Centre International de la Promotion des Personnes Handicapées**  
**AO05/2024 BIS**

**TENUE DE LA COMPTABLE DU CENTRE INTERNATIONNAL DE LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES**

**EXERCICE 2024-2025-2026**

Le Centre International de la Promotion des Personnes Handicapées se propose de lancer un appel d'offre ayant pour objet : « **TENUE DE LA COMPTABLE DU CENTRE INTERNATIONNAL DE LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES EXERCICE 2024-2025-2026** »

Les soumissionnaires intéressés peuvent télécharger gratuitement le cahier des charges sur le site web du système TUNEPS [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn).

Les offres doivent être envoyées à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS sur le site web « [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn) ». A l'heure et la date limite de remise des offres, la procédure en ligne sera close et aucune offre ne pourra être acceptée.

Toutefois, la caution provisoire et l'extrait du registre de commerce doivent être envoyés sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu au bureau d'ordre central du Centre International de la Promotion des Personnes Handicapées sis à avenue Ennozha zone touristique Gammarth la Marsa 1057 Tunis de façon à parvenir au lieu et avant le **19/04/2024 à 14 H:30**, à l'expiration du délai de remise des offres, la Participation en ligne sera automatiquement fermée.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porte en haut et à gauche seulement la mention :

**« NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 05/2024 BIS**

**TENUE DE LA COMPTABLE DU CENTRE INTERNATIONNAL DE LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES**

**EXERCICE 2024-2025-2026**

La séance d'ouverture des plis est prévue **le 19/04/2024 à 15h00**.

Sera automatiquement rejetée :

- Toute offre ne contenant pas la caution bancaire provisoire.
- Toute offre ne comportant pas la soumission ou le bordereau des prix.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant **120 jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.